

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 10 octobre 2023

Membres
En exercice : 13
Présents : 11
Votants: 12
Pour: 12
Contre: 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Date de convocation :
05 octobre 2023
Date d'affichage:
05 octobre 2023

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Dominique DEBAUX par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: BUDGET PRINCIPAL 2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - DE_2023_36

Le Maire expose aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder à cette décision modificative pour trois points différents :

- Lors de la séance du conseil du 25 juillet 2023, la décision modificative n°1 avait permis d'équilibrer les opérations d'ordre (chapitres globalisés 042 et 040). Cependant, des crédits en dépenses de fonctionnement ont été ajoutés en fonctionnement et en investissement mais rien n'a été ajouté en recettes. C'est pourquoi il est nécessaire de rajouter les mêmes sommes soit 0.50 € en recettes de fonctionnement et d'investissement.
- Les crédits ouverts à l'article 2313 (opération n° 92 - AGENCE POSTALE) sont insuffisants pour l'achat et l'installation d'une barrière de sécurité. Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes en récupérant la somme de 1 000.00 € sur l'article 21351 (opération n°116 - WC PUBLICS).
- Afin de régulariser l'actif relatif aux travaux d'aménagement de la route des Beaujolais, il est nécessaire de rattacher les frais d'études en procédant au vote de crédits supplémentaires en opérations d'ordre pour un montant de 6 583.20 €.

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance		0.50
TOTAL :		0.00	0.50
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
21351 - 116	Bâtiments publics	-1000.00	
2313 - 92	Constructions	1000.00	
2128 (041)	Autres agencements et aménagements	6583.20	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		-0.50
2031 (041)	Frais d'études		6583.20
TOTAL :		6583.20	6582.70
TOTAL :		6583.20	6583.20

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prefecture de SAÔNE ET LOIRE

VOTE les réajustements des comptes indiqués ci-dessus.

Date de réception de l'AR: 12/10/2023

Fait en séance le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 10 / 2023
et publié ou notifié
le 12 / 10 / 2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

RF Prefecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/10/2023 071-217100841-20231010-DE_2023_36-DE